



Juin 2018

Édition 1, Numéro 2

Tour de contrôle

Événements
spéciaux :

- BBQ du Club
lundi 25 juin

- Corvée
annuelle 2
juin 2018
remise au 9
juin en cas de
pluie

Bon début de saison 2018

Patrice Sarrazin, Président

Avec l'arrivée du printemps, c'est le début d'une nouvelle saison.

Plusieurs d'entre vous avez passé l'hiver à réaliser des projets de construction, réparation ou acquisition d'appareils.

Voici le temps de repartir cette nouvelle saison avec beaucoup d'enthousiasme car notre Club est reconnu pour son dynamisme et sa détermination à permettre à ses membres de profiter au maximum de notre magnifique environnement de vol à Ste-Julie.

Je souhaite à chacun une saison remplie de plaisirs et riche en communication entre tous les membres.

Au plaisir de vous revoir sur le terrain très bientôt !

Rappel BBQ

Rappel du BBQ le 25 juin si la météo le permet. Venez en grand nombre, invitez vos amis et vos proches.

On vous le rappellera au courant du mois de juin.

Corvée annuelle

La saison est bien amorcée, depuis le 22 avril déjà plusieurs membres fréquentent notre formidable site de vol.

A cet effet, il y a quelques corvées sont à faire et je suggère la date du 2 juin si la météo est conviviale, remise au 9 juin en cas de pluie.

Cette année, les tables à pique-niques sont à teindre, le manche à air (windsock) à redresser, la clôture à ajuster et l'ensemencement à faire sous la gouverne de Michel Renaud sinon ce printemps, à l'automne.

Je vous rappelle également qu'il est interdit de faire des feux et de fumer dans le "pit".

Merci d'aider à conserver notre site propre, s.v.p. rapporter chez vous tout contenant d'essence, huile ou autres produits qui ne doivent pas être disposés dans les poubelles. Nous sommes en effet sur un terrain agricole !



*"La communication a bien
meilleur goût."*



*"Prenons le temps de
nous parler lorsque
quelque chose ne va pas
pour nous entre membres
du Club. "*

Abonnement

Pour ceux qui n'ont pas encore réglé leur abonnement au club et/ou au MAAC, SVP veuillez le faire avant d'utiliser les installations et surtout de voler, c'est une question de respect pour tous et de conformité pour les assurances.

Vol de jet

On vous rappelle que le vol de jet-turbine à essence est interdit à notre club en raison de la proximité des autoroutes, des résidences et du boisé.

Merci pour votre compréhension !

Incident survenu – Plafond limité à 700' Changement aux règlements du Club

La tour de contrôle de St-Hubert, samedi le 12 mai dernier, a communiqué avec moi afin de prendre action suite à un incident. Aucune collision n'est survenue mais deux pilotes civils ont rapporté avoir observé un avion téléguidé à une altitude de plus de 1200' – 1300'. Quoiqu'il en soit, cette journée fut une expérience particulièrement désagréable pour les membres présents, dû à la présence des forces policières envoyés par la tour de St-Hubert.

Suite à ce nouvel incident, le CA a décidé de modifier ses règlements lors de son assemblée du 24-05-2018, afin de sécuriser les vols à plus de 700'. Tout vol au-delà de cette altitude requerra désormais la présence d'un ou plusieurs signaleurs désignés et volontaires. Le signaleur devra observer le ciel dans toutes les directions et avertir si un aéronef se présente.

Dès le premier signal d'un tout autre pilote ou signaleur « Avion civile » vous devez immédiatement amorcer une descente.

La collaboration de tous et des signaleurs est non seulement importante mais essentielle. Même si nous fixons notre plafond à 700', il EST POSSIBLE qu'un avion ou un hélico civil survole notre site à basse altitude, en dessous de 700'.

C'est la responsabilité de tous et chacun de rapidement crier "avion civil" haut et fort et répéter. Il en va de la pérennité de notre Club.

Merci à chacun de vous pour votre compréhension et précieuse collaboration !